

RÉPONSE – QE 392 A – 24.11

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 392 – 24.10

déposée par Monsieur Cédric BRINER, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

DES CAMIONS ÉLECTRIQUES AVEC NOS PRESTATAIRES

QUESTION :

Quels sont les moyens que peut mettre en place la Commune de Vernier auprès des prestataires de levée de déchets pour profiter de camions électriques.

À titre d'exemple, est-il imaginable d'une sorte de partenariat financier commune-prestataires où la Ville met en avant de l'argent en contrepartie d'un camion électrique et d'un contrat financier réduit pour la partie courante.

RÉPONSE :

Le 25 septembre 2023, la Ville de Vernier a lancé un appel d'offres pour la collecte et l'élimination des déchets urbains ainsi que l'accompagnement à la gestion des déchets sur son territoire. Le cahier des charges requérait que le soumissionnaire indique les véhicules qu'il comptait utiliser dans le cadre du mandat (2024 à 2028).

La Ville de Vernier souhaitant limiter les pollutions atmosphériques et sonores résultant de la levée des déchets, et optimiser au mieux les collectes par l'apport de technologies éprouvées, elle a attendu du prestataire qu'aucun de ses véhicules des tournées régulières ne soit en dessous de la norme Euro 6 ou équivalent. La performance écologique des véhicules a également été prise en considération dans l'évaluation des offres sur la base des véhicules dédiés au marché et de la liste complète du parc véhicules du soumissionnaire. Des sources de propulsion neutre en CO₂ ont été privilégiées dans l'évaluation des offres.

À la suite de l'évaluation des offres, la Ville de Vernier a renouvelé son contrat de collecte des déchets urbains au 1^{er} septembre 2024 avec l'entreprise TRANSVOIRIE SA.

Parmi les véhicules proposés, 3 d'entre eux sont électriques. Les 14 autres véhicules sont à propulsion thermique, alimentés par du biocarburant (norme Euro 6).

Par ailleurs, TRANSVOIRIE SA a pour projet d'augmenter sa flotte de véhicules électriques tout au long de son mandat.

Enfin, notons qu'un camion grue électrique coûte CHF 1.1 million. La Ville de Vernier a fait le choix de ne pas exiger de camions à propulsion électrique de ce type afin de ne pas risquer de diminuer le nombre potentiel de répondants à notre appel d'offres.

La question écrite QE 392 – 24.10 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif

Vernier, le 12 novembre 2024

